

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1879.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui transfère une somme de 174,000 francs, entre divers articles du Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exer- cice 1879.

(Voir les Nos 22 et 37, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,
FLÉCHET, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, ORBAN DE XIVRY, VAN WILLIGEN,
le Baron DE CONINCK et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui nous est soumis a pour objet le transfert d'une somme de 174,000 francs.

L'article 23 du Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1879, Fourrage en nature, a laissé un reliquat de 174,000 francs, qui servirait à couvrir les excédants de dépenses constatés aux articles suivants :

| | | |
|--|-------------|---------|
| A l'article 10, Nourriture et habillement des malades, entretien des hôpitaux. | fr. | 85,000 |
| A l'article 11, Service pharmaceutique. | | 50,000 |
| » 26, Frais de route et de séjour des officiers, etc. | | 4,000 |
| » 27, Transports généraux | | 25,000 |
| » 33, Dépenses imprévues | | 10,000 |
| | Total . fr. | 174,000 |

Ce transfert a paru parfaitement justifié, et votre Commission de la Guerre a adopté le Projet de Loi à l'unanimité.

Le Rapporteur,
SACQUELEU.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.